

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13.09.22

Résidence «Bel Air 65 » sise avenue Bel Air, 65 à 1180 Bruxelles.

1. Signature de la liste des présences et nomination d'un président de séance.

L'AG ayant été régulièrement convoquée et le double quorum étant atteint, soit 6 propriétaires présents ou représentés sur 7 et 856 quotités sur 1102 concernant le bâtiment, et concernant les garages, 4 propriétaires sont présents ou représentés sur 6, l'AG peut dès lors valablement délibérer.

L'AG nomme _____ comme présidente de séance et le syndic comme secrétaire.

2. Approbation des comptes, décharge au syndic, au conseil de copropriété et au commissaire aux comptes.

Ce point est reporté à la prochaine AG.

3. Elections statutaires (conseil de copropriété, commissaires aux comptes et syndic).

Pour : unanimité	Contre :	Abstention :
-------------------------	-----------------	---------------------

L'AG mandate unanimement _____ comme commissaire aux comptes.

Le conseil de copropriété sera constitué de _____, comme assesseurs.

Pour : 683/856	Contre : 173/856	Abstention :
-----------------------	-------------------------	---------------------

Le syndic _____ est reconduit dans ses fonctions.

4. Le point sur les infiltrations d'eau au niveau des appartements 3,4 et 5^{ème} étage.

Pour : unanimité	Contre :	Abstention :
-------------------------	-----------------	---------------------

Des devis seront demandés pour le remplacement de la descente d'eau pluviale en façade avant, l'étanchéité des terrasses ainsi que le placement d'un bardage latéral du côté gauche.

5. Adaptation au niveau de l'évacuation d'eau de la terrasse du 6^{ème} étage avant et profilé à placer.

Pour : /	Contre : /	Abstention : /
-----------------	-------------------	-----------------------

Reporté unanimement à l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2022.

6. Incivilité de certains occupants : par des jets de bouteilles, mégots, déchets,... au niveau de l'aréa, et solution à apporter.

Pour : /	Contre : /	Abstention : /
-----------------	-------------------	-----------------------

_____ souhaite enlever la plate-forme de son étage au niveau de l'aréa.
Accord unanime.

7. Le point sur la mise en conformité de nos installations de chauffage.

Pour : /	Contre : /	Abstention : /
-----------------	-------------------	-----------------------

Reporté, unanimement, à la prochaine assemblée générale ordinaire.

8. Travaux sur le moyen terme & évaluation des contrats fournisseurs.

Pour : /	Contre : /	Abstention : /
-----------------	-------------------	-----------------------

- Rénovation
- Chaufferie

9. Adaptation des statuts.

Pour : /	Contre : /	Abstention : /
-----------------	-------------------	-----------------------

Reporté, unanimement, à la prochaine assemblée générale ordinaire.

10. Financement des travaux décidés, appels de fonds et budget.

Pour : unanimité	Contre :	Abstention :
-------------------------	-----------------	---------------------

Les travaux décidés seront financés par : reporté au 24 octobre 2022.

Les appels de fonds de réserve sont maintenus à 1102€ par trim.

Le budget 2022/2023 est adopté sur base des dépenses 2021/2022 + indexation.

11. Point à faire figurer à l'ordre du jour de la prochaine AG date de celle-ci.

Pour : unanimité	Contre :	Abstention :
-------------------------	-----------------	---------------------

Les copropriétaires retiennent pour autant que possible la date du 24 octobre 2022 pour une assemblée générale extraordinaire et le 18 septembre 2023 pour une assemblée générale ordinaire.

12. Lecture du présent et PV et signature de celui-ci.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h00

Le présent PV sera conservé dans les archives de la copropriété.

Bruxelles le 13 septembre 2022.